

OBJET : Avenant de transfert d'ABRI SERVICES vers JC DECAUX concernant le mobilier urbain

E X P O S E

Un marché de mise à disposition, pose, maintenance et entretien de mobilier urbain d'information municipale a été signé, le 12 février 2015, avec la société Abri-Services.

Ce contrat a été prévu pour une durée de dix ans, à compter du 1^{er} mai 2015. Toutefois, la société titulaire du marché nous a informés, par courrier du 22 mars 2021, qu'elle a fait l'objet d'une fusion-absorption de sociétés par la Société JC DECAUX FRANCE.

Les compétences, moyens en personnel et matériel, et références de l'ancienne société sont intégralement récupérées par la société JC DECAUX FRANCE qui s'engage à poursuivre le contrat en cours, dans les mêmes conditions que celles convenues à l'origine avec la société Abri-Services.

Compte tenu des éléments exposés, la Ville propose de transférer ce marché à cette société afin qu'elle garantisse le contrat jusqu'à son terme à savoir, l'approvisionnement des mobiliers, les prestations d'entretien, de maintenance et d'assistance technique.

Cet accord se conclut par la voie d'un avenant de transfert, aux termes de la réglementation en vigueur. Pour ce faire, le maître d'ouvrage doit s'assurer au préalable de la réalité des liens juridiques directs unissant le titulaire du marché (ancien titulaire) à la nouvelle personne morale (nouveau titulaire).

Dans ce but, la société JC DECAUX FRANCE a déposé, auprès de la direction des marchés publics de la Ville, un dossier administratif contenant les extraits des journaux d'annonces légales faisant état de cette fusion absorption, l'extrait modèle K bis du registre du commerce et sociétés de Nanterre, le certificat d'assurance professionnelle auprès de la société et autres attestations réglementaires.

Après vérification de la conformité de ces pièces à la réglementation, il s'avère que les conditions exigées pour un tel transfert sont remplies.

En conséquence, il y a lieu de préparer un projet d'avenant de transfert du marché à la Société JC DECAUX FRANCE.

DECISION

Il vous est proposé :

1. d'établir un avenant de transfert au marché de mise à disposition, pose, maintenance et entretien de mobilier urbain d'information municipale détenu par la société Abri-services vers la société JC DECAUX FRANCE suite à la fusion-absorption par cette dernière,
2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 7 juillet 2021

Le Maire

Alain HUNAUT


Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210715-836-DE

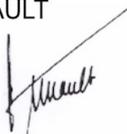
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-07-2021

Publication le : 15-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT







VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le premier juillet 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme BOURDAIS a donné procuration à Mme CIRON

M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU

M. SINENBERG a donné procuration à Mme SONNET

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

M. ~~BARON~~ Préfet de Loire-Atlantique

044-214400368-20210715-836-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-07-2021

Publication le : 15-07-2021



Le Maire,
Se Alain HUNAUT M. CHAUVIN



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr